

# Présentation du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Animateur d'Échecs par la Validation des Acquis de l'Expérience

16 mai 2025 – 2<sup>ème</sup> Cohorte CQP AE via une VAE

## Fédération Française des Échecs

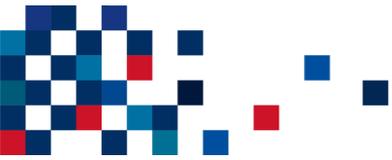
Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Fondée en 1921, fédération centenaire

Délégataire du Ministère des Sports

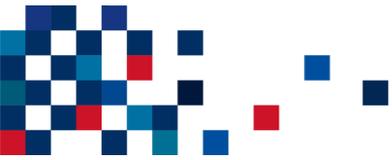
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français





# Sommaire

- Préambule
- Présentation du CQP d'Animateur d'Echecs
- Validation des Acquis de l'Expérience
- Processus de candidature
  - Pré-inscription 1
  - Pré-inscription 2
  - Inscription 1
  - Inscription 2



# Préambule

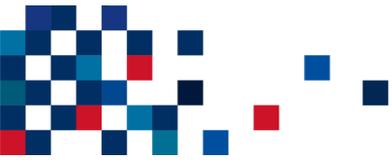
« Les Echecs » est un sport depuis le 19 janvier 2000 et à ce titre il est soumis au Code du sport, notamment aux articles L. 212-1 à L. 212-14, R. 212-1 à R. 212-6 et R 212-85 à R. 212-87, annexe II-1 de l'article A. 212-1.

Un éducateur sportif est une personne titulaire d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification permettant l'enseignement, l'animation, l'encadrement ou l'entraînement d'une activité physique ou sportive.

Tout éducateur désirant enseigner, animer, encadrer ou entraîner, contre rémunération, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, **doit se déclarer** auprès de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de son lieu d'exercice.

Cette déclaration, obligatoire conformément à l'article L 212-11 du code du sport, permet de garantir aux pratiquants que l'éducateur sportif :

- est titulaire du **diplôme adéquat à la pratique de leur activité physique ou sportive** et donc compétent en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée (annexe II-1 de l'article A 212-1 du code du sport) ; (**aucun diplôme fédéral ne figure dans cette annexe**)
- ne possède aucune interdiction à l'encadrement d'une activité.



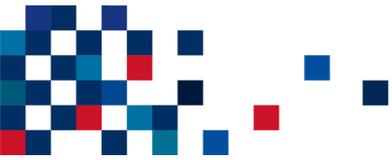
# Présentation du CQP d'Animateur d'Échecs

Un **certificat de qualification professionnelle** (CQP) est une certification créée et délivrée par une branche professionnelle qui atteste de la maîtrise de compétences liées à un métier.

Un certificat de qualification professionnelle (CQP) permet de faire reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier. Un CQP est créé et délivré par une ou plusieurs **commissions paritaires nationales de l'emploi** (CPNE) de branche professionnelle.

Pour nous, il s'agit de la branche professionnelle du Sport :

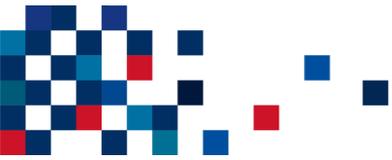
- CCNS–Convention Collective Nationale du Sport N°3328-IDCC2511 (ECLAT est la CCN de la branche Animation)
- AFDAS–C'est l'OPCO qui collecte les cotisations «formation» auprès des employeurs
- COSMOS–C'est l'organisation patronale des employeurs du Sport
- CPNEF Sport –Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation du Sport
- OC'Sport–L'organisme certificateur de la CPNEF Sport



# Présentation du CQP d'Animateur d'Échecs

La Commission Nationale Paritaire Emploi Formation (CNPEF) du Sport et **son organisme de certification OC'Sport** viennent de valider le référentiel et le règlement d'un nouveau diplôme professionnel, un **CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) Animateur d'Échecs** !

Ce diplôme permettra en effet à son détenteur de bénéficier d'une reconnaissance professionnelle (Rémunération, EAPS, équivalence, etc.), et constitue une réelle reconnaissance des savoir-faire des animateurs de notre Fédération.



# Validation des Acquis de l'Expérience

La VAE ou **Validation des Acquis de l'Expérience**, issue de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, est un moyen d'obtenir une certification professionnelle en faisant valoir les compétences acquises tout au long de sa vie. Comment ? Tout simplement en partant de son expérience professionnelle ou personnelle.

Autrement dit, grâce à la VAE, toute personne peut faire reconnaître ses expériences au travers d'une certification professionnelle (diplôme, titre professionnel, CQP...). Peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation.

La VAE se déroule en 3 grandes étapes :

1. Déposer sa candidature auprès de l'INF-FFE.
2. Compléter un dossier qui détaille ses expériences en lien avec le diplôme visé.
3. Passer un entretien avec un jury.



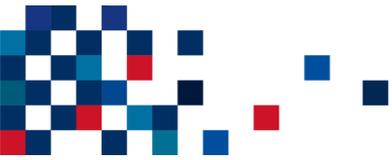
# Validation des Acquis de l'Expérience

## VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

Cette procédure se présente en cinq phases :

1. Une phase de définition du projet professionnel,
2. Une phase administrative dit Livret N°1, où la commission VAE de l'OC SPORT contrôle les pièces justificatives (CERFA n° 12818\*02, identité, licence en cours, PSC1, attestation de pratique, niveau ELO),
3. Une phase descriptive dit Livret N°2 qui relate l'expérience correspondante aux compétences visées par le diplôme du CQP,
4. Une phase d'entretien avec un jury d'experts, portant sur des compléments du dossier de validation.
5. Une phase d'évaluation par la commission d'experts et le jury plénier de l'Oc Sport.





# Validation des Acquis de l'Expérience

## VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

**Le Livret 1** : CERFA n° 12818\*02

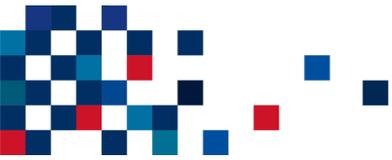
**Le Livret 2** : Le livret 2 de la VAE doit permettre au candidat d'expliquer précisément les activités menées et les compétences acquises pour prouver qu'il a le niveau requis pour obtenir le diplôme visé.

Le livret 2 de la VAE contient :

- un inventaire des activités menées en rapport direct avec le diplôme préparé ;
- une description précise des missions de chaque activité ;
- les compétences acquises lors des missions et activités effectuées.

*Combien de temps prend le livret 2 ? Quelle est sa taille ?*

*Cette étape de la VAE représente le travail le plus long à mener pour le candidat. La rédaction dure en moyenne 6 mois et le document final fait entre 50 et 100 pages.*



# Validation des Acquis de l'Expérience

## VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

### Pré-requis :

- Candidat ayant de l'expérience : **> 10 ans environ**
- 17 ans révolus,
- Diplôme PSC1,
- ELO >1700,
- Connaissance des règles : Titre AFC ou plus, sinon test de connaissance des règles d'arbitrage,
- Une expérience réelle d'animation >90h

*Si possible en situation de salariat avec un club d'échecs (OPCO = AFDAS)*

### Coût sous réserve :

- 250 € frais d'accompagnement à la VAE
- 50 € frais administratif



# Processus de candidature

## VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

Pré-inscription  
1

- Le candidat devra se préinscrire à la session CQP AE en VAE via le lien indiqué dans l'annonce de l'INF-FFE. (plateforme Digiforma) et en parallèle envoyé par email à l'adresse [formations@ffechecs.fr](mailto:formations@ffechecs.fr) le cerfa 12818 accompagné des attestations employeurs.

Pré-inscription  
2

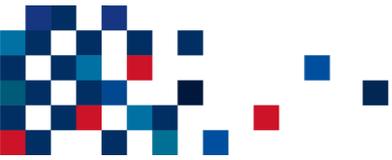
- En retour de sa pré-inscription, le candidat devra fournir l'ensemble des éléments justifiant les pré-requis, l'acceptation du devis, etc.
- Ces éléments sont envoyés en une seul fois par email à l'adresse [formations@ffechecs.fr](mailto:formations@ffechecs.fr)

Inscription  
1

- L'INF-FFE sollicite l'attestation de recevabilité VAE de l'OC'Sport
- Le candidat finalise son inscription, en réglant le montant de l'inscription
- Via son espace sur la plateforme Digiforma, le candidat recevra les documents administratifs de sa formation comme sa convention, sa convocation, les procédures d'accompagnement à la rédaction du livret N°2.

Inscription  
2

- Rédaction du Livret N°2
- Oral avec le jury INF-FFE
- Présentation du dossier du candidat en jury plénier



# Pré-inscription 1

## VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

Pré-inscription uniquement en ligne :

[https://app.digiforma.com/guest/0099213297/training\\_sessions/2232821/register](https://app.digiforma.com/guest/0099213297/training_sessions/2232821/register)

Demande de recevabilité (Formulaire 12818\*02):

[Formulaire auto-saisissable](#)

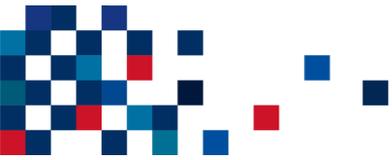
[Formulaire saisie manuel](#)

[Notice à lire impérativement avant de remplir le formulaire 12818\\*02](#)

Le formulaire renseigné devra être renvoyé au format PDF avec l'ensemble des pièces jointes comme les attestations d'employeurs au format PDF.

Le CERFA devra démontrer **une expérience de 10 ans** dans l'animation dont une partie en animation en milieu échiquéen. S'agissant d'un diplôme professionnel, le candidat devra démontrer une activité professionnelle conséquente, en non marginal de son temps.





# Pré-inscription 2

## VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

1 - Pièce d'identité : copie recto-verso de la carte d'identité, ou d'un passeport.

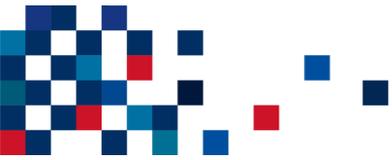
2 - Curriculum vitae décrivant le parcours professionnel et bénévole du candidat

3 - Lettre de motivation exposant les motivations du candidat à l'obtention du CQP animateur d'échecs

4 - Une copie de son attestation PSC - "Prévention et Secours Civiques de niveau 1"

Ci-dessous la liste des diplômes admis en équivalence du PSC1 :

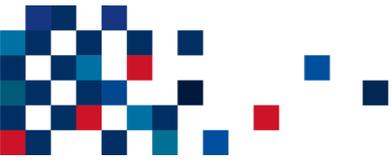
- L'AFPS, quelle que soit son année d'obtention
- Le PSE1
- Le BNS (Brevet National de Secourisme) qui n'existe plus depuis 1991
- Le Brevet de Brancardier Secouriste
- Le Brevet de Secouriste de la Protection Civile
- Le CSST (Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail) tant que son titulaire est à jour de son recyclage
- L'AFGSU niveau 1 ou niveau 2 (Décret du 23/08/2019)



# Pré-inscription 2

## VAE – Validation des Acquis de l'Expérience

- 5 - Une copie de sa licence FFE indiquant son niveau ELO, (espace Mon Compte sur le site fédéral)
- Pour les candidats ayant un ELO inférieur à 1700, la prise en compte d'une performance lors d'une compétition à 1700 est accepté,
  - Pour les candidats ayant un ELO proche de 1700, un examen au cas pas cas de votre situation sera réalisé.
- 6 - Une copie de la licence d'arbitre (espace Mon Compte sur le site fédéral)
- Pour les candidats non-arbitre, un test sous forme de quizz vous sera proposé afin d'obtenir une attestation de connaissance des règles du jeu.
- 7 - Une attestation dument signée d'une structure indiquant que le candidat a réalisé 90h d'animation (rémunéré ou bénévole) pour elle (Les 90h peuvent être réalisé au sein de plusieurs structures, dans ce cas fournir plusieurs attestations).



# Inscription 1

## **VAE – Validation des Acquis de l'Expérience**

Après vérification du cerfa 12818 et des éléments fournis, l'INF-FFE transmet l'ensemble des documents à l'organisme certifieur OC'Sport afin d'obtenir une attestation de recevabilité de VAE.

Le candidat devra alors régler les frais d'inscription et finaliser celle-ci sur la plateforme digiforma de l'INF-FFE.

En retour le candidat recevra la convention de formation, la facture de la formation, la convocation aux sessions d'accompagnement à la rédaction du Livret N°2 en visio-conférence, la convocation à l'oral INF-FFE.

3 sessions d'accompagnement à la rédaction du Livret N°2 seront proposés sous forme de visio-conférence en fin de journée.



# Inscription 2

## **VAE – Validation des Acquis de l'Expérience**

A la réception des livrets N°2, un oral (en présentiel ou en distanciel) sera proposé aux candidats les 25 & 26 juin 2025.

L'ensemble des dossiers finalisés des candidats sera présenté par l'INF-FFE en jury plénier OC'Sport le 8 juillet 2025.



# | IMPORTANT

- **L'ensemble des documents transmis dans le cadre de votre candidature au CQP Animateur d'Échecs via la VAE doit être au format PDF.**
- **Le CERFA 12818, si vous le saisissez manuellement, doit être lisible et signé**
- **La transmission des documents pour la préinscription doit se réaliser en une seule fois (en pièce jointe à l'email ou via un lien « Wetranfer »), aucun envoi multiple ne sera traité.**
- **Chaque document joint doit être identifié par le nom et prénom du candidat ainsi que le N° de la pièce ou l'intitulé de la pièce (ex : 1-Didier-PASCAL-CardId.pdf)**



# | Contact

Contact :

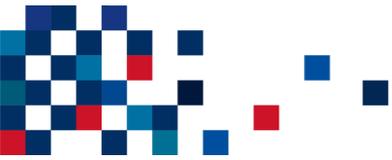
Email à privilégier - [formations@ffechecs.fr](mailto:formations@ffechecs.fr)

- Didier PASCAL – [didier.pascal@ffechecs.fr](mailto:didier.pascal@ffechecs.fr)
- Tél. : 06 26 33 31 71



# | Annexes

Référentiel du CQP Animateur Echecs



# Présentation du CQP d'Animateur d'Échecs

Chaque CQP s'appuie sur :

- Un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés ;
- Un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent ;
- Un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis (ce référentiel comporte donc la description des épreuves d'évaluation).



# Présentation du CQP d'Animateur d'Echecs

(BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation ou d'apprentissage des Echecs

(BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

(BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants à une séance ou à un cycle de séances d'initiation ou d'apprentissage des Echecs

A.1.2 – Repérage des objectifs et des ressources de la structure proposant des Echecs

A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances d'initiation ou d'apprentissage des Echecs

A.1.4 – Préparation et installation du matériel nécessaire à une séance d'initiation ou d'apprentissage des Echecs

A.1.5 – Accueil des participants à une séance d'initiation ou d'apprentissage des Echecs

A.1.6 – Animation d'une séance d'initiation ou d'apprentissage des Echecs

A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers

A.1.8 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation ou d'apprentissage des Echecs

A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

A.2.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

A.2.3 – Communication avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

A.3.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer dans le domaine des activités physiques et sportives

A.3.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation dans le domaine des activités physiques et sportives

C.2.1.1 – Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur

C.2.1.2 – Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.

C.2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires

C.2.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité

...

Bloc de compétences

Référentiel des activités

Référentiel des compétences





# Présentation du CQP d'Animateur d'Echecs

(BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation ou d'apprentissage des Echecs

(BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

(BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

## Evaluations

Rédaction d'un dossier portant sur la conception et la mise en œuvre d'un cycle de 12 séances d'Echecs,

Suivi d'un entretien individuel avec deux évaluateurs

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance d'Echecs de 45 minutes

Suivi d'un Entretien individuel sur la séance par deux évaluateurs

Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur

Entretien oral avec deux évaluateurs (présentation de l'écrit par le candidat et 20 minutes de questions)

Présentation d'un projet professionnel par le candidat

Entretien oral avec deux évaluateurs



**FFE** Fédération  
Française  
des Échecs